



Mission régionale d'autorité environnementale

Grand Est

**Information de la Mission régionale
d'autorité environnementale (MRAe) Grand Est
sur le dossier mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de
Strasbourg et du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la région strasbourgeoise
emportée par déclaration de projet (projet IKEA)**

n° portail pétitionnaire : 001559/A PP

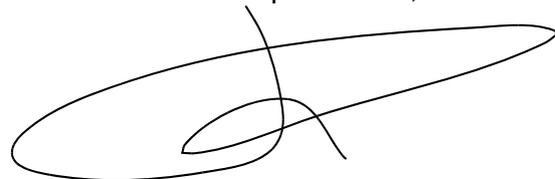
Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg et du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la région strasbourgeoise emportée par déclaration de projet (projet IKEA), reçu le 19 février 2025.

Je vous informe que la Mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai réglementaire prévu par l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information sur l'absence d'avis est à porter à la connaissance du public. Elle figure sur le portail de l'évaluation environnementale.

Fait à Metz, le 20 mai 2025

Le Président de la Mission Régionale
d'Autorité environnementale,
par intérim,



Jérôme GIURICI